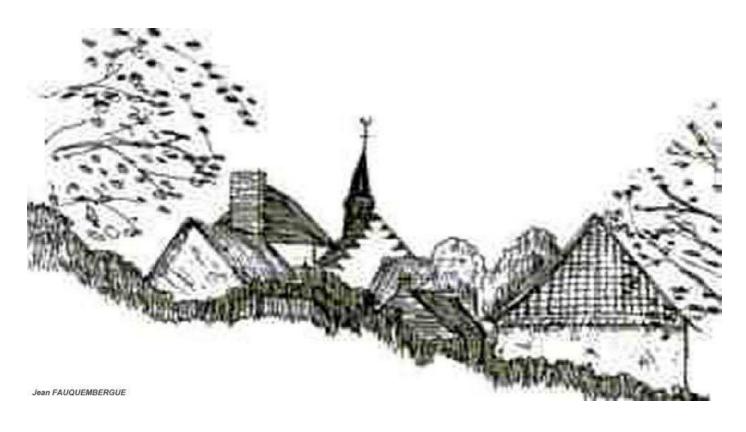
le Tambour du village





Bulletin municipal

Vaux en Amiénois et Frémont



Sommaire

N° 75. décembre 2011	pages
Editorial	3
Coin du maire	4
Infos diverses	5
Conseil municipal	6-7-8-9-10-11-12- 13-14-15-16
Le cri de la mare	17
Les mares et les haies	18
Arrêt sur images	19
A.P.E.	20
Marche détente et Drapeau	21
La page de Frémont	22
Les Val'heureux	23
Recette en picard et en français	24-25
Club de gymnastique	26
A.G.O. du comité des fêtes	27-28-29
Le coin des écoliers	30-31

Editorial

Le mot du Maire



A l'aube de l'année 2012, le Conseil Municipal et moimême vous présentons nos meilleurs vœux, santé, bonheur et prospérité.

Cependant, crise économique oblige, l'année 2012 sera placée sous le signe de l'austérité.

Le chômage ne cesse de croître, l'économie souffre, la crise est bien là en Europe, en France et dans le monde.

Je pense que personne ne sera épargné et sans tomber dans le pessimiste, il va falloir se préparer à un train de vie en baisse qui risque de toucher de plein fouet les foyers les plus démunis. C'est la raison pour laquelle, je tiens à vous rappeler qu'il existe un CCAS dans notre Commune qui est en mesure d'intervenir en cas de difficulté passagère ou non. La discrétion sera bien sûr de mise et la commission est prête à vous accueillir en cas de besoin. Alors n'hésitez surtout par à contacter la Mairie et à prendre un rendez-vous.

Lors de la dernière Assemblée Générale du Comité des Fêtes, Mr Alain CHANEL a pris la décision bien légitime de quitter son poste de Président et comme personne n'était candidat le Comité des Fêtes et le bureau ont mis l'association en sommeil, mais je souhaite ardemment que des bonnes volontés reprennent le flambeau dans un avenir proche.

Je tiens à rendre un hommage appuyé à Alain CHANEL et son équipe qui ont animé avec bonheur notre village pendant 17 ans.

La France est le pays où l'on compte le plus de bénévoles et pourtant leur tâche est loin d'être facile ; organiser, gérer, animer une association demande un gros investissement, beaucoup d'énergie et pourtant vu de l'extérieur çà ne se voit pas toujours, aussi même dans la majorité des cas si on en retire beaucoup de plaisir et de bonheur, on peut aussi parfois céder à un certain découragement.

Le Tambour, Bulletin d'informations municipales Directeur de la publication : Daniel LELEU Rédacteur en chef : Alain CAUSSIN

Membres du comité de rédaction : les membres du Conseil

municipal ainsi que,

Jocelyn NOURTIER et Joëlle CHADAL eMail: tambour@vaux-en-amienois.net

Aussi, je fais appel aux bonnes volontés pour que cette Association du Comité des Fêtes perdure.

Le club des VAL'HEUREUX qui regroupe « jeunes et moins jeunes » aînés du village va son petit bonhomme de chemin et la fréquentation aux différentes manifestations est croissante.

Une autre association, l'Association des parents d'élèves, présidée par Mme Lynda LACORDE de St VAST EN CHAUSSEE a vu le jour l'an dernier. Elle propose des actions très appréciées des habitants et s'est donnée pour but d'aider financièrement la coopérative scolaire. Un exemple très simple est de subventionner partiellement un séjour aux Sports d'Hiver en Janvier 2012 aux élèves de Mr LAVILLETTE, Directeur de l'Ecole de VAUX EN AMIENOIS.

La SISCO de VAUX EN AMIENOIS, ST VAST EN CHAUSSEE, la coopérative scolaire, l'APE mettent tout en œuvre pour que la deuxième classe ouverte à VAUX en septembre dernier perdure.

Pour la rentrée scolaire prochaine, pourtant rien n'est gagné, nous venons de recevoir une lettre de l'Inspecteur d'Académie qui nous demande les effectifs pour 2012-2013, c'est la raison pour laquelle je demande aux parents résidant dans notre Commune de faire confiance aux enseignants qui se dépensent sans compter et assurent un enseignement de qualité, reconnu par tous.

Comme chaque année, la Commune offre un cadeau aux Aînés. On peut choisir entre le colis ou un repas qui se déroulera au Cabaret de la « Belle Epoque » à BRIQUEMESNIL le dimanche 22 Janvier au départ de FREMONT et VAUX EN AMIENOIS et à ce jour les deux choix sont équilibrés.

Je tiens à renouveler les vœux du Conseil Municipal pour 2012 et à vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année en famille ou entre amis.

Cordialement le Maire

Daniel LELEU

Site internet

www.vaux-en-amienois.net

Ce site est fait pour vous, aidez nous à le faire vivre et découvrir.

Jocelyn NOURTIER webmaster@vaux-en-amienois.net



Prochaine parution du Tambour

N° 76

Merci de nous faire parvenir vos articles au format TXT ou DOC. (sur support numérique, clé USB par exemple) Les photos associées devront être dans des fichiers distincts au format JPG ou BMP (nous nous chargerons de la mise en page).

Merci de votre collaboration.





le coin du Maire



Informations Municipales RAPPEL

La *décharge municipale* est ouverte le premier samedi du mois de 10 H à 12 H sous la houlette de Mr Roland SUEUR afin de pouvoir déposer uniquement vos branchages.

Location Salle des Fêtes uniquement aux habitants du village (85 €), électricité en sus.

Infos ...

Les services de désamiantage vont intervenir sous peu à Frémont pour le démontage du préfabriqué.

Ne soyez pas étonnés si vous voyez de drôles de bonhommes en combinaison blanches et équipés de masque lors des travaux.

Un périmètre de sécurité sera installé à proximité de la mare de Frémont.

Il fallait le faire ...

Les travaux d'effacement de réseau sont en cours sur la rue du Bout de Magnier et FREMONT et devraient durer encore au moins deux à trois mois à FREMONT avant la pose des réverbères.

Le préfabriqué de FREMONT va disparaître sous peu. Très chargé en amiante, l'exécution des travaux a été plus lente que prévu à cause des énormes précautions à prendre.

Le PLU avance normalement et devrait être terminé au printemps prochain.

Les arbres rue du Flagard ont été abattus car ils devenaient trop imposants et seront remplacés prochainement par des tilleuls palissés.

Le projet du plateau sportif est entériné, son implantation verra le jour prochainement.

Un panneau d'affichage a été posé au cimetière.

Un bilan complet de l'état de notre église a été effectué par deux architectes, lesquels vont nous guider pour sa restauration qui devrait se faire par tranche en commençant par le plus urgent.

L'embauche d'un nouvel employé communal est effective depuis la dernière réunion de Conseil pour une durée de 15 heures par semaine et sa mission sera principalement le domaine des « Espaces Verts »

Mairie

Permanence Aardi & Vendredi 17H30/19 H





Adresses mail

mairie.vaux-en-amiénois@laposte.net mairie@vaux-en-amienois.net

Téléphone

03 22 51 99 19

Fax

03 22 51 89 83





Un nouveau puits à Vaux

Lors des travaux d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques rue du Bout de Magnier, il a été mis à jour le 17 octobre 2011 un ancien puits dans le trottoir du côté pair.

Ce puits parfaitement conservé avait été oublié depuis des décennies.





Rappel

Les réunions du Conseil Municipal sont publiques et ouvertes à tous les administrés.

Votre présence est bienvenue, sous réserve de ne pas perturber le bon déroulement de la séance.





Infos diverses

ENQUÊTE SUR LE CADRE DE VIE ET LA SECURITE

L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) réalise du 16 janvier au 14 avril une enquête sur le thème du cadre de vie et la sécurité.

La première partie de cette enquête porte sur la qualité de l'environnement de l'habitat, la seconde aborde les problèmes d'insécurité auxquels les personnes ont pu être confrontées au cours des deux dernières années : cambriolage, vandalisme, vol, agression, etc.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'Insee chargé de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.



Voici une idée de ce que pourrait représenter notre plateau sportif installé prochainement sur le terrain Beauvais



Réunions du Conseil municipal

Séance du 1er juillet 2011

Le conseil municipal de Vaux en amiénois légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, le premier juillet deux mille onze à vingt heures trente minutes, sous la présidence de Monsieur LELEU Daniel, maire.

Présents : Mesdames ACUNA et CHANEL

Messieurs BOIDIN, CAUSSIN, DENDELEUX, POUSSART, PREVOT, TARRATTE, WERMERT

Absente non excusée : Madame PATTE.

Madame ACUNA rappelle lors de la dernière réunion qu'elle avait évoqué la solution de mettre un panneau "Vaux en Amiénois" en venant de Frémont ainsi que la pose d'un panneau "STOP" à l'intersection de la rue Guilbert et la route de Saint Vast, car elle fait remarquer que beaucoup de véhicules ne laissent pas la priorité à droite en descendant de Frémont, Madame ACUNA souhaite que cette remarque soit inscrite dans le compte rendu de réunion.

1) Subvention à l'I.M.E. de dury :

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux présents que l'I.M.E (Institut Médico-Educatif) de Dury reviendra à l'école pour procéder à des marquage de jeux au sol, et rappelle qu'une subventin de 500 euros va leur être versée pour les différents travaux exécutés par leur Institut.

2) Projet d'un emploi vert :

Monsieur le Maire demande au conseil municipal s'il serait favorable à l'embauche d'un employé espaces verts, après réflexion et diverses questions, le conseil municipal souhaite savoir sous quelles conditions, et quel coût cela aurait pour la commune, s'il peut y avoir une période d'essai , sous quel type de contrat : aidé ou à durée déterminée, à temps plein ou à mi-temps, bien entendu il serait souhaitable d'embaucher une personne compétente dans les espaces verts,il est indiqué que si cet emploi voit le jour une seule personne du conseil municipal sera responsable de cet agent, il est donc demandé à Monsieur le Maire de se renseigner sur ces différentes questions, Monsieur le maire fait donc savoir aux conseillers qu'il va se renseigner et cela pourra être débattu à la prochaine réunion.

Il serait bon de faire à nouveau appel à candidature aussi bien pour les personnes du village comme pour des personnes extérieurs tout en motivant nos conditions et attente de notre commune.

3) Modification statut SIER:

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la délibération du Comité du SIER NORD-AMIENS en date du 06 avril 2011 approuvant une modification statutaire du SIER NORD-AMIENS et les nouveaux statuts proposés.

Cette modification statutaire porte essentiellement sur l'élargissement de la compétence obligatoire du SIER (électricité) à des compétences à caractère optionnel autres que le gaz et l'éclairage : signalisation lumineuse, maîtrise de la demande d'énergie, distribution de chaleur, communications électroniques et systèmes d'informations géographiques.



Monsieur le Maire précise que cette modification permettra au SIER, en s'appuyant, comme cela se fait déjà en électricité, gaz ou éclairage, sur les moyens mis en place par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme, d'exercer pour les communes qui le voudraient une ou plusieurs de ces compétences optionnelles.

Monsieur le Maire précise qu'après cette modification des statuts, le SIER ne pourra exercer l'une de ces nouvelles compétences optionnelles à la place de la commune qu'à condition que la commune délibère pour expressément lui transférer la compétence. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les nouveaux statuts proposés par le SIER NORD-AMIENS qui ont déjà été approuvés par le Comité du SIER le 06 avril 2011.

4) Points lumineux rue du Bout de Magnier

Le Maire présente à l'Assemblée le projet d'éclairage public étudié par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme relatif à la pose de 12 points lumineux dans le secteur de la commune suivant :

Eclairage public Rue du Bout de Magnier

Il propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver ce projet d'un montant de 48 858 euros TTC et de solliciter la Fédération d'Energie de la Somme en vue de lui confier la maîtrise d'ouvrage des travaux.

Si la Fédération Départementale d'Energie de la Somme accepte, il sera établi entre cette dernière et la commune une convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux pour la Fédération sous mandat de la commune suivant le plan de financement suivant :

Fonds de concours de la FDE 80 : 20% x 36 806 €.... 7 361 €

TOTAL TTC 48 858 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'adopter le projet présenté par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme estimé à 48 858 € TTC
- De solliciter la Fédération Départementale d'Energie de la Somme en vue de lui confier la maîtrise d'ouvrage des travaux, sous mandat de la commune
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux
- D'inscrire au budget la totalité de l'opération, TVA comprise et de solliciter le fonds de concours de la FDE d'un montant de 7 361 €.



5) Cession gratuite de terrain Propriété Monsieur BURRIEZ :

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'une cession gratuite de terrain a été demandée à Monsieur BURRIEZ à la suite de sa demande de permis de construire sur le commune de Vaux en Amiénois, sur la parcelle AA 19 pour l'euro symbolique, à charge pour la commune les frais de notaire et de géomètre.

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte la cession et accorde à Monsieur le Maire la délégation de signature pour l'acte qui sera signé chez le notaire.

6) Bilan de la parcelle communale mise en vente aux "bornes du temps" à Saint Sauveur :

Monsieur le maire fait savoir aux conseillers que la vente de la parcelle communale située sur le territoire d'Argoeuves n'est pas encore signé, car certains agriculteurs ne sont pas d'accord sur le prix de vente, ils ont refusé la vente à 3 euros le mètre carré ils souhaitent négocier à 3, 30 euros.

La vente est bloquée pour le moment, Monsieur le maire fait savoir qu'il ne manquera pas d'informer son conseil dès qu'un accord aura été signé.

7) Confirmation de la vente du terrain à Monsieur CARON:

Monsieur le maire informe les conseillers de la confirmation de la vente est que le notaire finalise les documents relatifs à cette vente.

8) Questions diverses:

- Monsieur le maire fait savoir, après renseignement pris auprès des services de la D.D.E., que les panneaux 30 sont non réglementaires sur la route départementale c'est à dire la rue Sainte Anne, et que les panneaux interdiction de stationnement dans cette même rue n'ont aucune utilité. Il est demandé par les conseillers concernant ces propos un écrit au service concerné, et faire une demande de ralentisseur rue Sainte Anne auprès des services du Conseil Général.
- Il est demandé à ce qu'un courrier soit adressé à Monsieur MANABLE afin d'étudier la possibilité de faire un rond point concernant la route allant de Amiens à Saint-Vast-en-Chaussée et de Vaux-en-Amiénois aux Bornes du Temps, car cette intersection est dangereuse et les véhicules roulent beaucoup trop vite
- Monsieur le maire propose au conseil un règlement concernant les barnums, en précisant que les barnums sont uniquement prêtés aux associations, les conseillers après avoir entendu lecture de ce règlement de prêt des barnums proposent également que Jean-François, agent communal fabrique des caisses unitaires afin de ranger chaque barnum et ainsi le prêt des barnums se ferait sous la gestion de l'agent communal c'est à dire qu'au moment du prêt du barnum celui-ci sait que la caisse est complète et au moment de récupérer le barnum vérifie avec l'association le rendu et le rangement pour le prêt suivant.



Le montage et le démontage se fait en présence de Jean-François l'agent communal. Monsieur le Maire après avoir entendu les divers commentaires de chacun, finalisera le règlement de prêt des barnums.

Monsieur le maire indique par la même occasion que la Communauté de Communes de Villers Bocage va acheter 26 barnums pour les 26 communes, et fait savoir que la communauté de commune va rembourser à la mairie de Vaux en Amiénois l'achat de notre barnum.

- Le Maire informe les conseillers municipaux que le contrat de Madame HEDUIN Corinne, exerçant comme aide auprès des élèves pour le R.P.I. de Vaux / St Vast, arrive à son terme et ne sera pas renouvelé, Monsieur le Maire propose donc de lui offrir un bon de 100 euros.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré vote à l'unanimité pour lui offrir un bon de 100 euros.

- Il est demandé que les comptes rendu des conseils d'école soient distribués aux conseillers.
- Monsieur le maire informe les conseillers d'une ouverture de classe, une institutrice à été nommée pour ce poste.
- Il est demandé si le SISCO peut investir dans des tatamis pour les écoles pour des raisons pratiques.
- Monsieur le maire indique aux conseillers qu'un représentant du C.A.U.E (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) est passé à l'église et va nous adresser une fiche conseil concernant les différents travaux à réaliser à église.
- Félicitations à l'équipe de Vaux-en-Amiénois qui a remporté pour la deuxième année consécutive la coupe des Jeux Picards qui se sont déroulés à Saint-Vast-en-Chaussée.
- Remerciements aux quelques habitants pour l'entretien des espaces verts lors de la journée du samedi 07 mai 2011.
 - Le baptême civil du 25 juin 2011 a rapporté la somme de 47 euros.
- Il est demandé s'il serait possible de réparer le plancher cassé à la salle des fêtes, en attendant de futurs travaux.
- Monsieur le maire fait savoir aux conseillers que les travaux du terrain multisports se feront avant fin 2011, il est précisé que début septembre 2011 la commune recevra le dossier concernant l'aménagement du terrain multisports pour évaluer si celui-ci nous convient ou apporter des rectifications. Installations à Vaux et Frémont des jeux pour les moins de six ans.



- Il est demandé à ce que Monsieur le maire aille voir messieurs Jean Fauquembergue et Bernard Zirmi afin qu'ils procèdent à l'élagage de leurs arbres.
- Monsieur le maire fait savoir qu'il a contacté la Société AREMA concernant la mare de Vaux en date du 17 mai 2011, ils sont passés prendre des photos et depuis plus de nouvelles, il indique qu'il va les relancer.
- Demander à Jean-François qu'il remette en peinture les jardinières de la salle des fêtes.
 - La responsabilité civile du Maire :

Monsieur le Maire propose d'adhérer à l'AMP (Assurances Mutuelles de Picardie) pour garantir la responsabilité civile et pénale des membres du Conseil Municipal en exercice, adopté à l'unanimité.

Les nouveaux diplômés

POUSSART Manon, BEPC
SABRAS Caroline, Master

Séance du 30 septembre 2011

Le Conseil Municipal de Vaux en Amiénois légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire le trente septembre deux mille onze à vingt heures trente minutes, sous la présidence de Monsieur LELEU Daniel, maire

Intervention de Mr Aguay, architecte du CAUE concernant la restauration future de l'église

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Aguay, architecte du C.A.U.E qui après étude approfondie nous livre un état des lieux de l'édifice.

Dans un premier temps, il nous conseille de sécuriser la fausse voûte en plâtre qui présente un risque pour les fidèles fréquentant l'église. Par sécurité, nous allons procéder à ce conseil, venant d'un spécialiste en la matière (décision est prise de sécuriser cet endroit). L'argumentaire de notre interlocuteur était de procéder par étape à la rénovation de l'église. Compte tenu du chantier important à réaliser, il nous paraît nécessaire d'aller au plus urgent en procédant par étape structurée dans le temps. Notre église n'est pas répertoriée dans la rubrique « bâtiments historiques » et par conséquent ne peut prétendre à aucune subvention.

Dans les problèmes importants, on peut répertorier, photos à l'appui, des chutes de pierres, des descellements significatifs dans le clocher, une charpente à réviser qui crée des problèmes d'humidité, des fissures au niveau de l'autel, de l'humidité à l'intérieur de l'église dû au revêtement en lambris qui a été nocif aux murs de l'édifice, la liste n'est pas exhaustive.

Afin de procéder à la rénovation nécessaire de notre église, nous ferons appel aux habitants pour aider la commune à financer ce projet de grande envergure car, il s'agit du patrimoine de notre commune.

Projet d'achat d'un terrain à Vaux en Amiénois

Monsieur le Maire informe les conseillers de l'accord de Monsieur Fontaine de vendre sa parcelle de terrain située près de la salle des fêtes d'une contenance de 633 m² au tarif de 40 000 euros dernier prix non négociable. Compte tenu de l'endroit stratégique de la parcelle, Monsieur le Maire souligne que c'est une opportunité à ne pas laisser passer car ce terrain se situe entre le plateau sportif qui va voir le jour et la salle des fêtes qui devrait être modifiée dans l'avenir et être en mesure d'accepter un assainissement non collectif aux normes en vigueur. Dans le cahier des charges, Monsieur Fontaine demande d'implanter une haie dont l'entretien reviendra à la commune. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote cet achat à l'UNANIMITE, après ce vote, pourtant adopté à l'unanimité, un conseiller tient à préciser que la commune aurait pu acheter cette parcelle beaucoup moins chère quitte à passer par l'expropriation. Les domaines auraient d'après ce conseiller estimé le coût du terrain au m² moins cher.

Monsieur le Maire a fait remarquer, que le conseil avait voté à l'unanimité cet achat de terrain et qu'il n'était pas utile de revenir sur ce sujet.

Projet d'arrêté municipal pour les poids lourds

Monsieur le Maire indique aux conseillers qu'il a contacté la Mairie de Flesselles afin de se mettre d'accord pour un projet commun concernant les poids lourds sur la Voie Communale 201 reliant Vaux en Amiénois à Flesselles.

La limite a été fixée à 7,5 tonnes sauf livraisons ou entreprises basées dans la commune. Projet adopté à l'**UNANIMITE**

Projet d'achat de jeux pour les enfants à Vaux et Frémont

Avant de débattre de ce sujet, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un rendez-vous avec la Communauté de Communes Bocage Hallue pour affiner les modalités de l'implantation du plateau sportif qui devrait voir le jour en Décembre 2011. Un dossier complexe doit être déposé auprès du Conseil Régional pour bénéficier de la subvention importante qui nous sera allouée (en particulier les horaires d'occupation du terrain par les associations compétentes et par la direction de l'école communale). Une convention sera nécessaire entre les différents intervenants.

Un conseiller fait remarquer que les plans ne sont pas encore sortis, Monsieur le Maire indique que ces plans étudiés depuis deux ans vont sortir dans un avenir proche. Ce conseiller fait aussi remarquer que la démolition du préfabriqué n'est toujours pas effectué. Monsieur le Maire précise à ce sujet que trois entreprises ont été contactées pour cette démolition contenant de l'amiante, il a été choisi à l'unanimité l'entreprise Vilbert qui était moins disante de 10 000 euros pour une simple démolition. Un adjoint au maire fait remarquer que ce n'est pas négligeable pour le budget de la commune et que franchement si le délai n'est pas tout à fait respecté pour des raisons techniques, cela n'a pas une importance capitale puisque la décision de détruire ce bâtiment aurait pu être prise bien auparavant. Suite à cette intervention un conseiller propose de demander à l'entreprise choisie une date limite d'exécution des travaux faute de quoi elle devra payer des pénalités de retard.

Pour les aires de jeux pour enfants proprement dites, Monsieur le Maire présente trois devis actualisés accompagnés de plans descriptifs, un conseiller rappelle qu'il a déposé un devis datant de l'année dernière et propose de le présenter à l'assemblée, après étude approfondie du dossier, il s'avère que le Conseil Municipal adopte à l'UNANIMITE la proposition de la Société KOMPAN pour le terrain de jeux à

Vaux en Amiénois 5 783, 50 euros HT Frémont 5 248, 00 euros HT

Ces jeux devront être implantés par nos soins sur les conseils détaillés du représentant de la Société KOMPAN, notre employé municipal sera chargé des travaux d'implantation.

Projet d'un emploi « espaces verts » et choix du candidat

Monsieur le Maire donne lecture de deux propositions de candidature avec C.V.

Il précise que cet emploi sera de 14 h par semaine, en contrat déterminé de 12 mois, et concerne en principal, la fonction d'agent « espaces verts ».

Un conseiller propose que la commission espaces verts se charge de recevoir les candidats, ce conseiller insiste sur le fait qu'un planning précis des travaux à effectuer devra être mis en place pour ce nouvel emploi, un autre conseiller suggère de pratiquer de la même façon avec notre employé communal Jean-François THILLOY, ce qui en fait, est déjà mis en place depuis l'installation du nouveau conseil municipal depuis trois ans maintenant.

Questions diverses

A - Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que la Communauté de Communes Ouest Amiens a besoin d'acquérir des terrains nécessaires pour la réalisation d'une zone d'activité dénommée Zone d'Activité Commerciale des Bornes du Temps, il est donc présenté une promesse de vente d'une parcelle communale située sur le territoire de Saint Sauveur cadastrée ZO 17 d'une surface de 11 973 m², pour un montant de 39 510, 90 euros.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte de vendre cette parcelle communale à la C.C.O.A. pour un montant de 39 510, 90 euros.



B - Monsieur le Maire informe les conseillers que Monsieur Nourtier a créé au nom de la commune un site internet et avancé les frais de paiement, il demande le remboursement de ces frais à la commune de Vaux en Amiénois.

Les conseillers après en avoir délibéré donnent un <u>avis favorable</u> à ce remboursement à Monsieur Nourtier

- ${\it C}$ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention supplémentaire de 10 300 euros va être octroyée à la commune au titre du CIDT.
- D Suite au projet du Directeur d'Ecole de Vaux en Amiénois d'organiser une classe de neige pour les CM1-CM2 lors de l'hiver 2012, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'octroyer la somme de 3 000 euros au SISCO de Vaux -St Vast, étant entendu que la commune de Saint Vast alloue la même subvention.

Le Conseil délibère à l'UNANIMITE de façon positive à cette demande.

- E Un adjoint demande si les tapis de sol sont commandés pour les cours de gymnastique dispensés dans la salle des fêtes de Vaux en Amiénois par les professeurs des écoles. Monsieur le Maire va se rapprocher du SISCO qui à la compétence de cet investissement.
- F Quelques conseillers demandent de créer une commission « Permis de Construire » en complément de la commission « Bâtiments » car le règlement du P.L.U. en matière de permis de construire est draconien et complexe.

Adopté à l'UNANIMITE, cette proposition est retenue, Monsieur Prévot Hervé gérera cette nouvelle commission

- *G* nous avons acheté la licence IV du restaurant il y a un an et demie mais il faut l'utiliser dans un délai maximum de trois ans. Monsieur le Maire se propose de contacter le service compétent pour ne pas perdre cette licence IV.
- H Un conseiller informe le Conseil que Monsieur Fauquembergue s'étonne de la non publication de la photo de la mare de Vaux en Amiénois adressée à la mairie. Monsieur le Maire fait remarquer que la photo prise a bien été reçue à la mairie avec la mention « bonne réception » sans demande spéciale pour la publier dans le journal municipal.
- I Une conseillère demande s'il est possible de relouer la chapelle de Frémont aux habitants. Monsieur le Maire propose d'étudier cette demande dans un avenir proche et en tout cas après avoir réhabilité le local.
- J Un conseiller demande pourquoi les roseaux de la noue ont été coupés si courts, le responsable des espaces verts répond qu'il avait été demandé à notre employé communal de couper ces roseaux, lesquels ont peut être été coupés un peu court.
- K Un conseiller propose d'informer les habitants que la décharge, ouverte le premier samedi du mois de 10 h à 12 h, ne peut recevoir que des branchages et non pas de vieux meubles en bois ou des poutres en bois. Il est rappelé qu'un décret interdit de façon formelle de faire du feu dans sa propriété, et pourtant certains administrés ne respectent pas cette règle au grand dam des riverains, respectueux de la loi.



M - les Ecuries des P'tits Loups

Monsieur et Madame GODBERT ont adressé un courrier à la commune, photocopié à chaque membre du conseil, pour publication diffamatoire dans le Tambour 74 concernant leurs chiens.

Avait en effet été abordé lors d'un précédent conseil la dangerosité de leurs chiens. La proximité immédiate de la cinquantaine d'enfants fréquentant l'école de Vaux avait alerté un membre du conseil et par sécurité ce problème avait été soulevé.

On fait remarquer que la formulation du compte rendu du conseil a pu être maladroite mais en aucun cas accusatrice.

Une réponse sera apportée aux propriétaires des « P'tits Loups » dans le but d'apaiser la situation, et surtout leur expliquer qu'il n'était pas dans l'intention du conseil de leur nuire mais surtout d'assurer la sécurité aux élèves du village.

La séance est close à 01 h 00

Séance du 21 octobre 2011

Le conseil municipal de Vaux en Amiénois légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire le vingt et un octobre deux mille onze à vingt heures trente minutes, sous la présidence de Monsieur LELEU Daniel, maire.

Etaient présents : Mesdames ACUNA, PATTE

Messieurs BOIDIN, PREVOT, DENDELEUX, POUSSART, TARRATTE, WERMERT

Absents excusés : Madame CHANEL donne pouvoir à Monsieur TARRATTE

Monsieur CAUSSIN donne pouvoir à Monsieur TARRATTE

Avant de commencer la séance Monsieur le Maire fait savoir aux conseillers qu'il faut rajouter un sujet à l'ordre du jour, à savoir la Taxe d'Aménagement, les conseillers sont favorable à l'ajout de ce sujet. Un conseiller demande de prendre la parole en tout début de Conseil et pose la question de savoir pourquoi les conseillers ont reçu un courrier du Maire mettant un règlement au sujet des questions diverses posées en fin de conseil municipal. Monsieur le Maire explique que la réunion de conseil précédente comportait pas moins de treize questions diverses si bien que la réunion s'est terminée tard dans la nuit. Dans un souci d'efficacité afin d'éviter des réunions de conseil trop longues mais aussi dans le but d'échanger sur des points précis, Monsieur le Maire demande aux conseillers de prendre rendez-vous avec lui pendant les heures de permanence. Monsieur le Maire propose également de rajouter un point en cas de nécessité si le sujet revêt un caractère important. Il explique aussi que des commissions se réunissent régulièrement et sont en mesure de faire une synthèse précise et présenter un compte rendu de ses travaux.

Vote de la Taxe d'Aménagement:

Monsieur le Maire indique que pour financer les équipements publics de la commune, une nouvelle taxe remplaçant la taxe locale d'équipement et la participation pour aménagement d'ensemble a été créée. Cette réforme entre en vigueur pour les demandes de permis de construire déposées après le 1er mars 2012. La commune ayant un Plan Local d'Urbanisme, la taxe d'aménagement s'applique de plein droit au taux de 1%. La commune peut toutefois fixer librement dans le cadre des articles L. 331-14 et L. 332-15 un autre taux. Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants.



Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote **POUR à** l'**UNANIMITE** et décide d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 3%. La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible. Elle est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département.

Présentation du projet « plateau sportif »:

Monsieur le Maire donne aux conseillers une visualisation du terrain sportif, et précise que le terrain coûtera à la commune 17 000 euros sur un total de 68 000 euros la part communale est donc de 25 %, ce projet est subventionné à 50% par le conseil régional et 25% par la communauté de communes, il est également indiqué que pour pouvoir prétende à toutes ces subventions des dossiers de fréquentation du terrain ont été déposés par l'école et le club de foot, une conseillère fait savoir que le club de gym pourra fréquenter le terrain, Monsieur le Maire réplique qu'il en est tout à fait d'accord et qu'il suffit de préciser les horaires d'occupation.

Monsieur le Maire fait savoir qu'un parking goudronné pourrait être implanté à côté du terrain sportif.

Des conseillers demandent la possibilité d'installer un local afin d'y stocker tout le matériel du terrain sportif, plusieurs propositions telle que l'installation d'un chalet, d'un bâtiment en parpaing ou encore d'un container type ALGECO, Monsieur le Maire fait savoir qu'il sera possible de débattre sur le sujet de ce local avec des plans à l'appui lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Horaires des permanences de Mairie:

Monsieur le maire fait savoir aux conseillers qu'à partir de 19 heures il est constaté que la permanence était peu fréquentée, il propose donc de modifier les heures de permanences à savoir qu'habituellement les horaires était de 18 heures à 19 heures 30, et de passer ces horaires de 17 heures 30 à 19 heures.

Les conseillers votent **POUR à l'UNANIMITE** ces modifications d'horaires de permanences.

Bon d'achat de fin d'année pour le personnel :

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que des bons d'achats avaient été accordés aux personnels et que depuis 2009 ils n'avaient pas été augmenté, il propose pour l'année 2011 des bons de 250 euros à chaque agent et cela valable jusqu'en 2013.

Les conseillers après délibération votent **POUR à l'UNANIMITE** cette augmentation des bons d'achats sans augmentation jusqu'en 2013.

Autres points:

Monsieur le Maire propose aux conseillers d'appliquer le même montant que l'année dernière concernant le versement d'une subvention aux enfants du village fréquentant un centre aéré pendant les vacances scolaires de Juillet/Août, cette subvention est de 40 euros par enfants, le conseil municipal après délibération vote POUR à l'UNANIMITE et reconduit cette subvention de 40 euros pour 2011.

Repas des Aînés: Monsieur le Maire propose d'emmener les Aînés à Briquemesnil le dimanche 22 janvier 2012 pour le repas au tarif de 37, 50 euros par personne plus les frais de bus à 3, 50 euros par personne et précise que pour les Aînés ne souhaitant pas participer au repas un colis d'une valeur de 24, 82 euros leur sera offert et pour les Aînés en maison de retraite un colis spécial leur sera remis. Pour savoir qui serait intéressé par le repas ou le colis Monsieur le Maire propose de distribuer dans les boites aux lettres des Aînés un imprimé qu'ils devront retourner en mairie avant une date précise et qu'en cas de non réponse un colis sera attribué d'office.

<u>Espaces verts</u>: Monsieur le Maire fait savoir que lors de la réunion de la commission des espaces verts, celle-ci a omis d'inviter deux membres de cette commission, Monsieur le Maire souhaite que les deux personnes non conviées à cette réunion, puissent s'entretenir avec les deux candidats intéressés par le poste d'agent d'espaces verts, après cette réunion, la commission espaces verts se réunira à nouveau pour débattre de leur entretien respectif et donneront leur avis sur le futur agent d'entretien d'espaces verts et le conseil municipal approuvera la décision lors d'une prochaine réunion.

<u>Comité des Fêtes</u>: Monsieur le Maire prend acte de la mise en sommeil du Comité des Fêtes car Monsieur CHANEL Alain, Président, a décidé, après 17 ans de bons et loyaux services de ne pas se représenter à la présidence. Faute de candidat à ce poste de Président, l'association est mise en sommeil en attendant de nouvelles candidatures. Monsieur le Maire regrette que le Comité des Fêtes ne soit pas renouvelé et tient à remercier Monsieur CHANEL Alain et son bureau qui ont animé avec bonheur notre village pendant 17 ans. Il est abordé l'organisation de la fête de noël qui aura bien lieu le jour prévu et le spectacle est d'ores et déjà réservé par Monsieur CHANEL Alain.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame GODBERT Marie-Hélène des Ecuries du Petit Loup :

Madame GODBERT Marie-Hélène fait savoir que suite à la parution dans le tambour 74, elle a adressé un courrier en mairie afin que Monsieur le Maire le lise lors de la réunion du Conseil Municipal du 30 septembre 2011, et a constaté que celui-ci n'avait pas été lu mais distribué aux conseillers, Monsieur le Maire lui répond qu'il a opté pour la distribution de leur courrier pour une compréhension plus facile du courrier étant donné que celui-ci contenait sur cinq pages, Madame GODBERT Marie-Hélène précise que la demande faite concernant la vidéo de son activité a bien était retirée du site internet de Vaux en Amiénois et en remercie le conseil d'avoir été rapide sur ce point et souhaite maintenant savoir que compte faire la commune pour les propos qualifiés de diffamatoires, elle indique aux conseillers qu'elle a rencontré la Gendarmerie et celle-ci lui a conseillé de procéder par un accord à l'amiable avec un démenti de la commune. Madame GODBERT Marie-Hélène tient à préciser que leur activité accueille énormément de public et que ces chiens n'ont jamais mordu personne.

Monsieur le Maire demande auprès de ses conseillers s'ils sont d'accord sur le principe du démenti, après un tour de table les conseillers sont **POUR à l'UNANIMITE** en précisant qu'ils rectifieront les propos parus dans le tambour 74 en indiquant qu'il s'agit d'une mauvaise retranscription de ce qui a été relaté lors du conseil du 30 septembre 2011.

Séance close à 22 h 30.



Le cri de la mare



Jean FAUQUEMBERGUE

Les mares et les haies

Les mares et les haies agrémentent notre paysage rural depuis des siècles. Elles sont le témoin vivant de notre évolution. L'ensemble forme un maillage appelé aujourd'hui « corridor écologique » utilisé par bon nombre d'animaux. Ces milieux confectionnent la diversité de nos territoires. Pourtant, elles sont de plus en plus menacées et beaucoup trop disparaissent encore chaque année!

Les mares sont très appréciées par la faune sauvage. Elles servent de point d'abreuvement pour les cervidés par exemple. Mais également de lieu de repos ou de nourrissage pour l'avifaune migratrice. D'autre part, les mares sont des écosystèmes complexes abritant une forte biodiversité, notamment végétale mais on peut remarquer la présence de tritons, grenouilles ou encore libellules.

Malgré tout, au fil du temps, par l'intervention de l'homme, la reconquête végétale naturelle en l'absence d'entretien, ou l'envahissement d'espèces exotiques, elles tendent à disparaître. C'est pourquoi, lorsque l'on est gestionnaire du territoire il faut penser à les entretenir pour préserver ce milieu. Nous pouvons mettre en avant les avantages suivants :

lutte contre les incendies;

abreuvement des animaux domestiques;

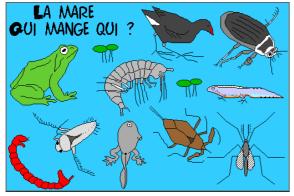
rôle d'amélioration de la qualité de l'eau par épuration;

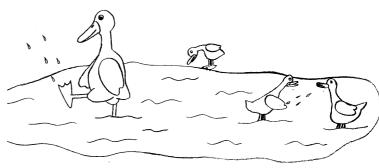
limite des inondations et d'érosion des sols.

Les haies sont toutes aussi remarquables. Nous pouvons ainsi rappeler l'intérêt qu'elles ont pour le petit gibier tout au long de l'année. Elles sont un vrai espace de quiétude et d'alimentation pour nos perdrix, lapins et autres espèces. Tout comme les mares, les haies sont donc des éléments incontournables. Elles sont les autoroutes de nombreuses espèces animales tels que les passereaux, chauves-souris, papillons ou encore amphibiens. Les différentes strates végétales accueillent une richesse de nourriture pour toute la faune sauvage.

Elles sont aussi refuge et ressource alimentaire pour les auxiliaires de culture dans l'agriculture. Les prédateurs de ravageurs dont la coccinelle en est l'emblème la fréquentent. Les pollinisateurs, avec les abeilles qui permettent la fécondation de plantes cultivées. Enfin, la haie est de plus en plus un réel acteur économique direct avec le fleurissement des filières de bois-énergie.

Vous l'aurez compris, ces milieux sont donc riches et remarquables. C'est pourquoi il nous faut les préserver et les entretenir.









A Frémont, Bernard et Martine ont un beau figuier!

Mais cette année les fruits sont plutôt curieux. Et en plus ils sont gros et lourds. Les couleurs ne sont pas habituelles.



Oh, les belles citrouilles !!!





Association des Parents d'Elèves de Vaux Saint Vast Frémont Merci pour votre participation

L'association sous la Présidence de Linda Lacorde a été heureuse de vous accueillir lors des manifestations qui se sont déroulées depuis septembre de cette année.

Nous profitons de la parution du Tambour pour vous remercier de la participation de tous lors de ces évènements.

A savoir depuis le début de cette année scolaire :

- L'après-midi Halloween qui a accueilli une cinquantaine d'enfants déguisés autour d'un goûter...
- La soirée Beaujolais nouveau qui a accueilli une cinquantaine d'adultes et une trentaine d'enfants
- Le marché de Noël organisé par l'école et où nous assurons la buvetterestauration (crêpes - chocolat chaud...)

Ces rencontres ont fait la joie des petits mais aussi des grands...Encore merci à tous les participants.

Les différentes manifestations depuis l'année dernière ont permis en complément de la grande générosité de nos mairies de subventionner les projets de notre école. Cette année, nous souhaitons encore participer aux différents programmes emmenés par une équipe pédagogique dynamique et ambitieuse pour nos enfants.

Dès janvier 2012, nous vous proposerons une réédition de notre opération Brioches, ainsi qu'une soirée Tartiflette en Février...

Nous souhaitons à tous (petits et grands....) de bonnes fêtes de fin d'année et espérons vous retrouver avec grand plaisir dès 2012!!

Le bureau de l'association

Attention

Date limite de dépôt des articles et photos pour le prochain Tambour le mardi 20 mars 2012

Soit en mairie soit par mail : efpe@hotmail.com





Commission Marche et Détente

Dans les chemins de Vaux, nous avons marché 470 kilomètres environ, avec le climat de Picardie.

Le 04 décembre nous avons terminé l'année 2011 par le pot au feu, sympathique.

L'année 2012 est déjà partie sur les chemins, prochain pot au feu le 02 décembre 2012.

Michel CARRE



<u>Activité du Drapeau de Vaux en Amiénois en 2011</u>

Le Drapeau était présent au Congrès Cantonal de l'ACPG et CATM

le 26 mars 2011 à Allonville, aux différentes Commémorations à Vaux

<u>Plusieurs deuils dans le Canton</u> :

Le jeudi 08 Septembre, le deuil de Pierre Domon, un enfant du pays de Vaux en Amiénois, à 20 ans appelé dans cette guerre d'Algérie, près de la frontière marocaine, son régiment a accroché un groupe de fellaghas évalué à 200 hommes, la bataille dura deux jours et demi avec l'appui de l'aviation, Pierre y fût blessé en portant secours à un copain blessé, à la suite de sa blessure, il fût amputé d'une jambe.

Démobilisé il s'investi dans l'association ACPG et CATM pour la défense des anciens combattants, il en était le Président Cantonal ainsi que d'autres places dans cette structure cela en titre de bénévole.

Michel CARRE





La page de FREMONT



Notre hameau fait peau neuve ;

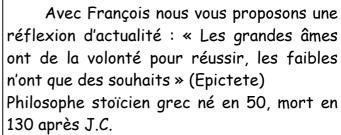
Démontage du préfabriqué dans une ambiance (amiante oblige) digne de « Mad Max » (c'est demain!)

L'Ami Franck et sa petite famille nous ont fait « Black and White » sur ses bâtiments des corps de ferme, Bravo Franck et Catherine.



L'effacement du réseau a débuté avec une équipe « Cegelec » d'une grande compétence, une discrétion et une efficacité qui méritent le respect.

Pour le dimanche 10 Juin 2012 , $5^{\text{ème}}$ apéro (cochon et le lapin !), nous fêterons dignement le nouveau « look » de FRE-MONT.





Bien cordialement à vous tous.

François DENDELEUX Gérard WERMERT







Assemblée générale du 6 Décembre 2011.

J'ai salué dans mon bilan moral la parfaite réussite de cette Année 2011.

Avec un bureau inventif, créatif et toujours disponible, j'ai acté un bilan financier positif et une gestion des comptes d'une parfaite tenue.



A titre d'exemple notre dernière manifestation : LE LOTO du samedi 19 Novembre avec 107 participants dans une ambiance conviviale et décontractée.

Nous sommes donc bien des « Val Heureux » Car « le talent, c'est l'esprit libre, la hardiesse, la volonté de réussir et les idées larges » (Anton Tchekov).

En clôture de cette Assemblée Générale, renouvellement du bureau 2012 :

Président : Gérard WERMERT Membres du bureau :

Vice Président : François PETIT BAILLEUL Michèle Secrétaire : Daniel LELEU MORDACQUE Francis

Vice Secrétaire : Brigitte ACUNA PETIT Ginette

Trésorier: José ACUNA SECRET Jean-Claude

Vice Trésorière : Bernadette DELHOMEL SUEUR Claudine

Projets pour l'année 2012 :

Samedi 11 Février : Concours de Manille (buffet froid)

Samedi 24 Mars: Karaoke (choucroute)

Mardi 8 Mai : Vente de fleurs (massif et jardinière)

Samedi 26 Mai : Voyage (1 journée) BRUXELLES

Bien cordialement à vous, le Président et tous ses « Val Heureux » Bonne et heureuse Année 2012 pour vous et vos familles

Gérard WERMERT



RECETTE

PICHON picard

Cos'ki fô pour l'r'cette

- Du pichon (lieu jaune)
- 10 fines trinques d' lard enfinqué
- 40 g d' marol
- 1 verre d' bibine
- 1 chicon
- 2 pennetières
- 2 écalotes
- 1 verre d' crème fraique
- 40 g d'bure
- du vinec bâlsamic
- sel, povf, chuc



Qu'min qui fô fère

Te fé des frites , cha tout l'mond y sait l' faire din l'nord ,chi té pas boubourse , chi non te ravisses din in lif d' r'cettes d' frites. Te cuis l' chicon aviec inne nioche d' chuc , ché min amer comm' cha. Après fô intortiquer l' pichon din ch'lard et l'cuire aviec du bure din inne paièle. Te fé de l'sauce aviec ché écalotes , l'bière ,l' marol et l'crème. Pindin s'tin là te mé à réduire l' vinec din inne tiote casserôl. Al' fin , te mets tout du mieux possipe din l'zassiettes , pi seurtout te l' sert co , ché méieu bin co et la te t'régal ! Pour che qui compreintent pô le chti, aleu vire l' traduquechion chi padezou.

Poisson picard

Ingrédients pour 2 personnes

- 2 petits filets de lieu jaune
- 10 fines tranches de poitrine fumée
 - 20 g de maroilles
 - 10 cl de bière ambrée
 - 1 endive
- 2 grosses pommes de terre bintje
 - 2 échalotes
 - 10 cl de crème liquide
 - 40 g de beurre
 - vinaigre balsamique réduit
 - sel, poivre, sucre

Préparation

Assaisonner les filets et les disposer tête bêche puis les entourer avec la poitrine. Couper l'endive en 2, ôter le cœur amer , assaisonner de sel , sucre et mettre à braiser dans 10 g de beurre et un filet d'eau , obtenir une légère coloration . Découper 12 grosses frites dans les pommes de terre et les cuire en 2 fois : pré cuisson à $140\,^{\circ}C$, finition à $170\,^{\circ}C$ juste avant le service. Suer les échalotes ciselées dans 10 g de beurre , déglacer avec la bière , réduire de moitié , ajouter la crème et le maroilles , réduire à la nappe puis filtrer et rectifier l'assaisonnement. Poêler les rouleaux de lieu dans 20 g de beurre sur toutes les faces. Parer les extrémités du rouleau de lieu et découper 4 tronçons . Dresser 2 rouleaux par assiette , $\frac{1}{2}$ endive , 6 frites empilées ,verser la sauce et un trait de vinaigre balsamique réduit.

A déguster avec une bière ambrée bien fraîche.

Glub de Gymnestique Veux-en-Amiénois/Frémont



Le club de gym se porte bien... 21 personnes y participent régulièrement le jeudi soir de 19h15 à 20h15 pour faire travailler en douceur et en musique tous les muscles du corps, renforcement musculaire grâce aux ballons élastiques et petites altères.

Cette année, une grande nouveauté, le club s'est équipé de bâtons de randonnée pour effectuer de la marche nordique dès les beaux jours.

Les personnes désirant nous rejoindre, peuvent me contacter au 03 22 51 99 84 (après 19 heures).

Tout se déroule dans une ambiance très conviviale et sportive et un grand bravo à Stéphanie, notre animatrice de l'EPMM.

La responsable du club Brigitte Acuna



ASSEMBLE GENERALE 4 OCTOBRE 2011. COMPTE RENDU

Sont présent :

Brigitte ACUNA, Jean-Claude GUEPIN, Eric et Antoine DUVAUCHELLE, François DANDELEUX, Gérard WERMERT, Claudine SUEUR, Christine CHANEL, Louis DUPUIS, Hervé PREVOT, Corinne TARRATTE, Alain et Corinne CAUSSIN, Joëlle CHADAL.

Olivier GOURGUECHON, Alain CHANEL, Carole FAVIOT, Sébastien TARRATTE. Est excusée : Alexandra GOURGUECHON.

Le Président regrette vivement l'absence non excusée du Maire.

<u>Présentation du rapport moral</u> par Le Président, manifestations du comité des fêtes de juin 10 à septembre 2011 :

Rapport moral adopté par l'assemblée.

<u>Présentation du bilan financier</u> par Le Président :

Reste à intégrer le remboursement de la friteuse, le chèque ne nous a toujours pas été adressé. Attention nous sommes au crédit à la SACEM dû à l'annulation du spectacle de Noël 2010, à faire reporter sur le spectacle 2011.

Rapport financier adopté par l'assemblée.

Avant de procéder à l'élection, Le Président a fait une allocution pour remercier tous les bénévoles, les membres du bureau ainsi que le Maire et les conseillers de leur soutien durant les 17 ans passés au Comité des Fêtes.

Election du nouveau bureau du comité des fêtes.

Le Président nous fait part de sa décision de ne pas renouveler son mandat de au poste de Président du comité des fêtes. Il demande à l'Assemblée si une personne veut se porter candidat pour prendre la Présidence.

Pour information, les coordinateurs, la secrétaire et la trésorière ne souhaitaient pas reprendre ce poste.

Du fait de l'absence du Maire, la secrétaire va se renseigner de la suite à donner à l'association du Comité des Fêtes. A réception de cette réponse, un courrier sera à envoyer à la mairie pour connaître l'avis du Maire. Une Assemblée Générale sera certainement à planifier face à cette situation.

A 22h30, Le Président à clôturer la séance et un pot de l'amitié fut servi.

Après 17 ans...

Toutefois, je souhaitais que chacune et chacun d'entre vous sache combien j'ai été heureux et fier d'avoir pu avec les membres du comité, apporté un peu d'animation et de chaleur dans notre village. Ainsi, je vous transmets l'allocution que j'ai faite lors de l'assemblée générale du 14 octobre 2011, car je voulais exprimer aux personnes présentes que c'était grâce au comité des fêtes que nous avions pu nous intégrer au village et devenir ce que nous sommes aujourd'hui.

Sans vouloir vous ennuyer avec des dates, je souhaite malgré tout vous dire combien j'ai été heureux d'œuvrer au sein de ce petit village que nous avons Christine et moi, décidés d'habiter en 1989.

C'est grâce à Claude Verdier, en 1991, avec son premier son et lumière que j'ai mis les « doigts dans la prise » de l'animation du village, car Claude cherchait non seulement des figurants mais aussi quelqu'un pour s'occuper de « l'intendance » !!!

C'est par ce biais que nous avons intégré le « cœur et la vie du village » car notre souhait n'était pas de considérer Vaux comme un village dortoir.

Ce son et lumière fut donc un élément fédérateur essentiel à notre participation et à la mobilisation de tout un village et fut également un facteur rassembleur de tout à chacun, pour mieux se connaître et surtout mieux se comprendre.

De fil en aiguille, d'un premier son et lumière à un deuxième, par un passage au conseil municipal avec Jean Fauquembergue comme Maire à un comité des fêtes indépendant avec l'arrivée de Philippe Gambier nouveau Maire, puis dans la continuité de ce même comité avec l'arrivée de Daniel Leuleu,..

Je me suis senti très à l'aise et su apprécier le côté chaleureux et amical que j'ai rencontré tout au long de ces années passées avec vous toutes et vous tous et ce grâce à l'animation du village. Même si parfois il y a eu des moments difficiles !!!

J'estime pour ma part, qu'un village sans animation est un village sans vie, donc sans rencontre, donc sans ami, <u>donc un village sans inté</u>rêt

Alors il vrai qu'après 17 ans passés « à faire la fête » !!! Non !! Je plaisante !!!

Je voulais dire à organiser, avec mes « petites et petits camarades » de bureau,

des manifestations,

des rassemblements,

des arbres de Noël et des décorations de Noël

des repas,

des feux d'artifices,

des marches,

des ateliers,

des journées spéciales enfants et des collectes de jouets

des commémorations,

des vœux du maire.

... et j'en ai certainement oublié ... !!!

Donc après toutes ces années riches en évènements, je souhaite passer le flambeau de la présidence à de nouvelles « têtes »

Alors merci pour tout le bonheur et la joie que ce comité des fêtes m'a apporté.

Et je souhaite vivement que ce comité perdure avec d'autres membres nouveaux, car comme je l'ai écrit, sans Président, un bureau ne peut être validé, car les membres actuels ne souhaitent pas solliciter ce poste.

Il est entendu que je quitte le poste de Président, mais que je serai un membre bénévole et actif pour les prochaines manifestations...

MERCI pour tout.

Alain CHANEL





FREMONT

Classe de neige.

Les élèves de la classe de CM1-CM2 vont partir du 8 au 14 janvier en classe de neige à Samoëns en Haute Savoie.

Voici le chalet qui va nous accueillir.



Nous allons découvrir, durant ce séjour, le milieu montagnard en hiver. Nous pratiquerons des activités sportives comme le ski, la randonnée en raquettes et nous irons à la rencontre des activités traditionnelles savoyardes.





Marché de Noël.



Les élèves du RPI ont tenu, pour la seconde année, leur marché de Noël dans la salle des fêtes de Vaux en Amiénois le vendredi 16 décembre.

Ce fut l'occasion de vendre aux visiteurs des objets confectionnés par les enfants dans leurs classes. Les bénéfices réalisés permettront de financer des sorties pédagogiques.



L'association de parents d'élèves proposait, à la buvette, des crêpes et du chocolat pour les enfants ainsi que du vin chaud pour les adultes.

La manifestation s'est terminée par l'interprétation de chants de noël des élèves des 4 classes accompagnés à la guitare par Julien et à la flûte par Madame Dingreville.



Nous remercions les parents d'élèves pour leur aide dans la préparation de cette soirée ainsi que les communes de Vaux et de Saint Vast pour la mise à disposition des moyens qui nous permis de faire de cette évènement une réussite. Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine.



Remise de 10% sur votre contrôle technique sur présentation du tambour



Déménagements - Transports - Garde Meubles 9 rue d'en Haut FREMONT

80 260 VAUX EN AMIENOIS

Z.A. Chemin du Grand Riez ANN
80330 CAGNY
tél, fax: 03.22.39.26.02
portable: 06.08.34.47.15./06.08.99.13.74
email: ericheckmann@wanadoo.fr

v.heckmann-demenagement.com





6 Place Max Lejeune 80100 Abbeville

Tel: 03 22 19 13 44







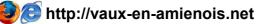
Installation de votre CUISINE SALLE DE BAIN ou de votre PLACARD

Agencement FAVIOT Patrice Vaux en Amiénois

Tel/Fax: 03.22.40.41.67 Mobile: 06.20.72.71.58

Merci de privilégier nos annonceurs chez qui le meilleur accueil vous sera réservé.





tambour@vaux-en-amienois.net

